

Bonjour.

Dans le cadre de l'enquête publique à propos du PLUI Lieuvin Pays d'Auge, j'ai rencontré Monsieur CHAGNAUD à la mairie de Corneilles.

Je suis usufruitier de la parcelle ZE6 rue des Bruyères à Martainville.

Cette parcelle jusqu'alors agricole devient dans le nouveau plan d'urbanisme zone naturelle.

Avant cette parcelle de nombreuses constructions sont existantes.

Après cette parcelle d'autres constructions ont vu le jour.

Je pense que cette surface ZE6 en bordure de route pourrait être appelée dent creuse et j'aurai aimé que pour mes enfants nous puissions avoir la possibilité de faire une ou deux parcelles constructibles, (sachant que autrefois cette parcelle a été bâtie) sans pour cela impacter la zone, d'autant plus que des CU et donc des permis de construire sont actuellement attribués directement sur des terres agricoles cultivées route de la cour neuve.

Merci pour votre prise en compte.

Cordialement.

Jean-Jacques Bastard